

Limoges, le 23/06/2026

Depuis la fin du « plan punaises de lit » et la remise en service des locaux il y a maintenant un an, la situation au Quartier Femmes s'est considérablement dégradée. Alors que ce secteur était jusqu'alors relativement préservé, il est aujourd'hui lui aussi confronté à une infestation importante de punaises de lit.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que la surpopulation chronique de l'établissement empêche toute mise en œuvre efficace d'un protocole d'éradication. Avec un taux d'occupation atteignant régulièrement 260 %, il est matériellement impossible de procéder aux opérations de traitement dans des conditions satisfaisantes. Pourtant, malgré une occupation moyenne supérieure à 250 % depuis plusieurs mois, aucun transfert de désencombrement n'est accordé au Quartier Femmes par la Direction Interrégionale.

Face à cette inertie, une question se pose : qu'attend-on pour agir ? Faudra-t-il attendre que la situation sanitaire continue de se détériorer et que l'infestation atteigne les mêmes proportions que celles constatées au Quartier Hommes ? Faudra-t-il attendre qu'un agent transporte involontairement ces nuisibles à son domicile, exposant ainsi sa famille aux conséquences de cette prolifération ?

L'UFAP UNSa Justice refuse d'accepter cette situation. Nous exigeons la mise en place immédiate de transferts de désencombrement afin de permettre l'application complète et durable du protocole d'éradication des punaises de lit. Sans réduction préalable de la surpopulation, aucune solution pérenne ne pourra être mise en œuvre.

L'UFAP UNSa Justice restera pleinement mobilisée pour défendre la sécurité, les conditions de travail et la santé de l'ensemble des personnels.

L'urgence est réelle. Il est temps que l'administration prenne enfin ses responsabilités.

L'UFAP UNSa Justice
MA Limoges